

LA PLUS FORTE PRODUCTION DE MOTOCYCLETTES

1860

1951



BSA

LA MOTOCYCLETTE LA PLUS POPULAIRE
DU MONDE

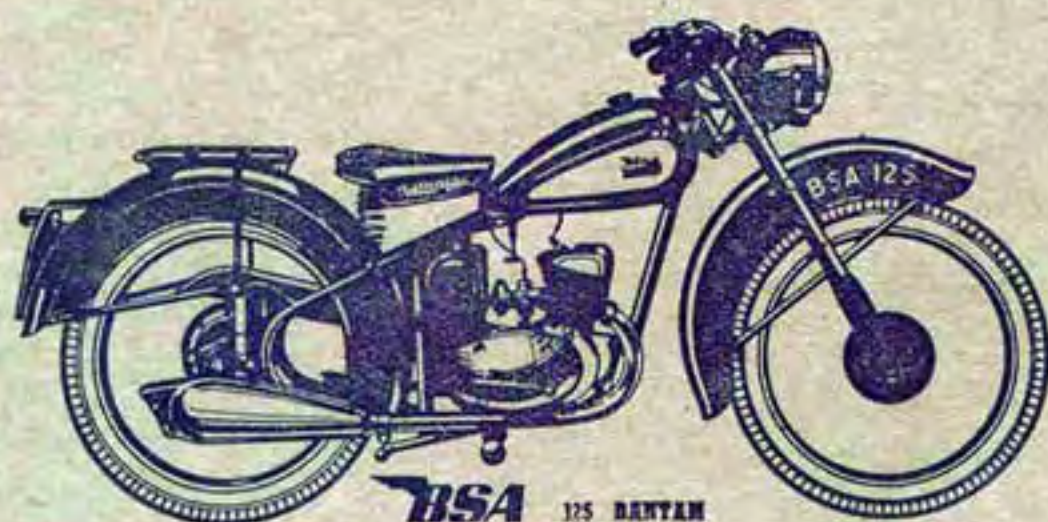


le "confort" dans la "vitesse"

TARIF AU 3 SEPTEMBRE 1951

MOVÉA - Importateur exclusif pour la France - 79, Av. de la Grande-Armée, PARIS-16°

COP. 40-65 - 27-23

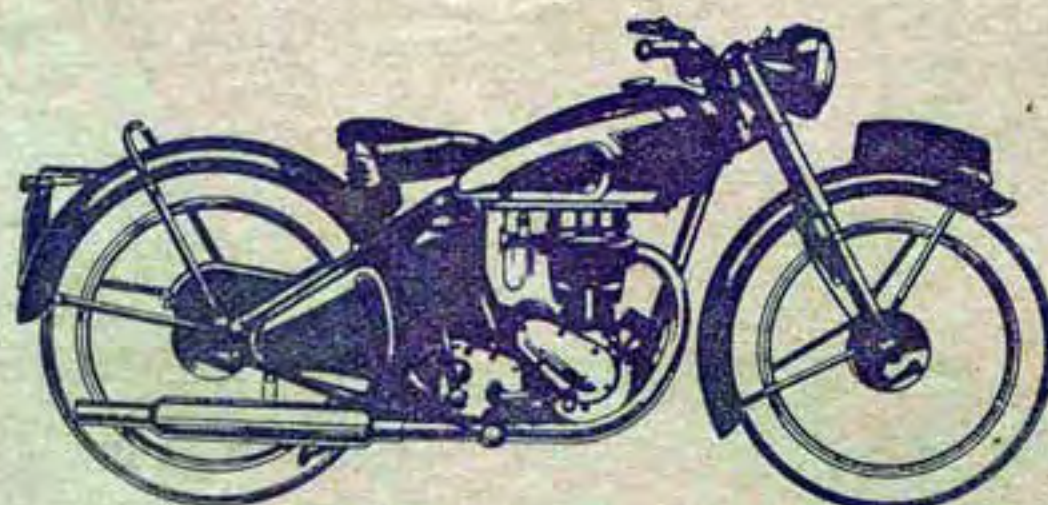


D I - SL

"Tourisme"

D 1 "BANTAM" 125 cm³ - 123 cm³, 1 cylindre incliné, 2 temps, 52 x 58 - Puissance fiscale : 1 CV. Allumage et éclairage par volant magnétique - 3 vitesses commandées par sélecteur au pied - Embrayage à disques, transmission par chaînes. Fourche télescopique - Pneus : 2,75 x 19 - Poids : 69 kgs - Vitesse : 80 KmH.

- D. I - S** Vert et beige..... **135.000 Frs**
- D. I - L** Noir et beige, protège jambes, pare-chocs.. **140.000 »**
- D. I - GL** Vert et beige, **Suspension AR**..... **145.000 »**
- D. I - SL** Vert et beige, **Suspension AR**, éclairage par générateur et rectifieur..... **155.000 »**



BSA 250 c.c. Model CII
C II - L

C - 250 cm³ - 249 cm³, 1 cylindre vertical, 4 temps, 63 x 80 - Puissance fiscale : 3 CV. - Allumage par bobine - Eclairage par dynamo et batterie - 3 vitesses commandées par sélecteur au pied - Embrayage à disques, transmission par chaînes, Fourche télescopique. Email : Cadre noir, Réservoir beige, Panneaux bleus.

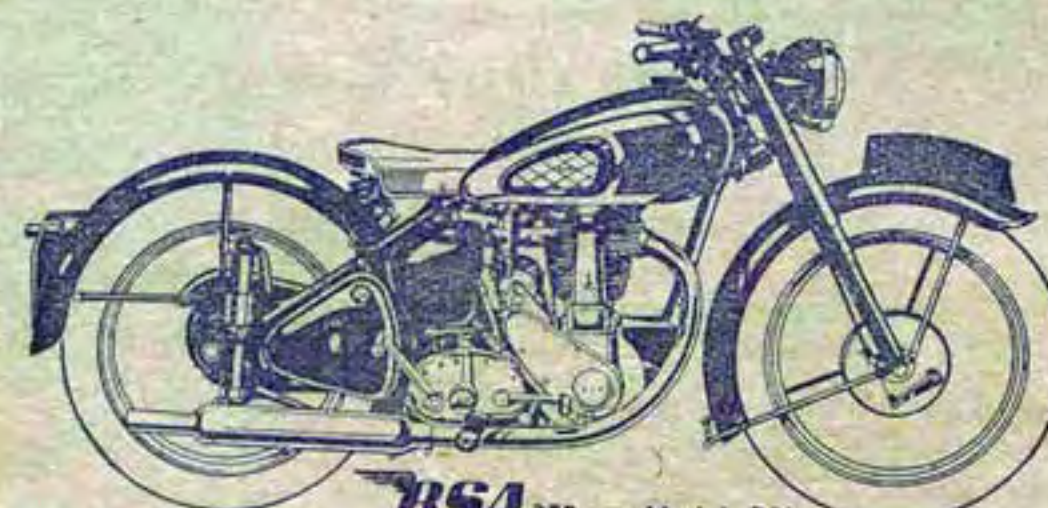
- C. IO** - Soupapes latérales - Pneus : 3,00 x 19 - Poids : 123 kgs - Vitesse : 90 KmH. - Jantes noires..... **175.000 Frs**
- C II. - L** Soupapes culbutées - Pneus : 3,00 x 20 - Poids : 129 kgs - Vitesse : 100 KmH. - Jantes bleu et argent **185.000 »**
- C II. - GL** Soupapes culbutées - **Suspension AR** - Pneus : 3,00 x 20 - Vitesse : 100 KmH. - Jantes bleu et argent **195.000 »**
- C II. - SL** Soupapes culbutées, boîte 4 vitesses, **Suspension AR** - Pneus : 3,00 x 20 - Vitesse : 100 KmH. - Jantes bleu et argent..... **200.000 »**



BSA 250 c.c. O.H.V. Model CII
C II - GL

B - 350 et 500 cm³ culbutées - 1 cylindre vertical, 4 temps, Soupapes culbutées, Magdyno d'allumage et d'éclairage, batterie - 4 vitesses commandées par sélecteur au pied - Embrayage à disques, transmission par chaînes - Fourche télescopique - **Suspension AR**.

- B. 31** 348 cm³ - 71 x 88 - 4 CV. - Pneus : 3,25 x 19 - Poids : 166 kgs - Vitesse : 115 KmH. Noir, vert et beige, jantes vert et argent..... **240.000 Frs**
- B. 33** 499 cm³ - 85 x 88 - 5 CV. - Pneus AV : 3,25 x 19 - AR : 3,50 x 19 - Poids : 170 kgs - Vitesse : 130 KmH. Noir, bordeaux et beige, jantes bordeaux et argent..... **255.000 »**



BSA 350 OHV Model B31
B 31

M - 500 et 600 cm³ - 1 cylindre vertical, 4 temps, Magdyno d'allumage et d'éclairage, Batterie - 4 vitesses commandées par sélecteur au pied - Embrayage à disques, transmission par chaînes - Fourche télescopique - Attaches de side-car - Noir et argent.

- M. 20** 496 cm³ - 82 x 94 - 5 CV. - Soupapes latérales - Pneus : 3,25 x 19 - Poids : 166 kgs - Vitesse : 100 KmH..... **225.000 Frs**
- M. 21** 591 cm³ - 82 x 112 - 6 CV. - Soupapes latérales - Pneus : AV 3,25 x 19 - AR 3,50 x 19 - Poids : 168 kgs - Vitesse : 105 KmH **230.000 »**
- M. 33** 499 cm³ - 85 x 88 - 5 CV. - Soupapes culbutées - Pneus : AV 3,25 x 19 - AR 3,50 x 19 - Poids : 166 kgs - Vitesse : 130 KmH **240.000 »**

Suppléments : Sur M 20, M 21, M 33 - **Suspension AR** **17.500 »**

250 Agents
en France

Tous nos modèles comportent : Compteur,

Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les prix ou spécifications

PRIX 1951 (3 SEPTEMBRE 1951)

BSA

remplace tous les précédents.

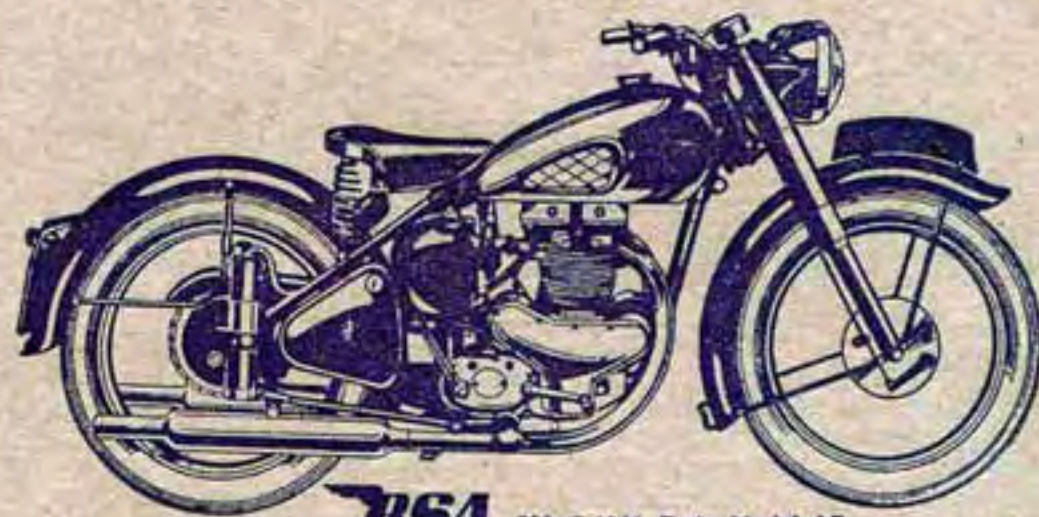
A - 500 et 650 cm³ culbutées bicylindres - 2 cylindres verticaux côte à côte, 4 temps, Soupapes culbutées - Allumage par magnéto - Eclairage : Dynamo et batterie - 4 vitesses commandées par sélecteur au pied - Fourche télescopique, Suspension AR - Pneus : AV 3,25x19 - AR 3,50x19 - Attaches Side-Car.

A. 7 497 cm³ - 66x72,6 - 5 CV. - Poids 180 kgs - Vitesse : 140 KmH. - Noir et argent **285.000 Frs**

A. 7 "STAR TWIN" - Arbre à cames spécial - Compression 7,25 à 1 - 31 HP. à 6000 TM. - Vitesse 150 KmH. - Noir, argent et or. **295.000 »**

A. 10 "GOLDEN FLASH" - 646 cm³ - 70x84 - 7 CV. - Poids : 181 kgs - Vitesse : 160 KmH. - Noir et argent **300.000 »**

Supplément sur A. 10 : Email beige **6.000 »**



BSA 500 O.H.V. Twin Model A7
A 7

"Sport, Compétition et Cross"

D. 1-C - 125 cm³ - "CROSS" - Identique à D. 1 S, plus : Décompresseur-tube d'échappement relevé - plus grande démultiplication - pédale du kick repliable - moyeu AV à rouleaux - repose-pieds réglables - selle surélevée - garde-boue allégé - Pneu : AR 3,25x19 - Vitesse : 65 KmH. Vert et beige **145.000 Frs**

B. 32 - 34 - "COMPÉTITION" - Identiques à B. 31 et B. 33 respectivement, plus : Cylindre et culasse aluminium (supplément) - Tube d'échappement relevé (sans suspension AR) - Pneus : AV 2,75x21 - AR : 4,00x19 Sport.

B. 32-C Poids : 150 kgs - Noir, vert et beige **245.000 Frs**

B. 34-C Poids : 159 kgs - Noir, rouge et beige **260.000 »**

Supplément : Moteur alliage léger **25.000 »**

Suspension AR **17.500 »**

B. 32 - 34 - "GOLD STAR" - Identiques à B. 31 et B. 33 respectivement, plus :

Moteur alliage léger (aluminium) - Cames spéciales
Compressions : (B. 32-GS) 6,5 - 7,5 - 8,8 - 12,5
(B. 34-GS) 6,8 - 7,5 - 8,5 - 11,1

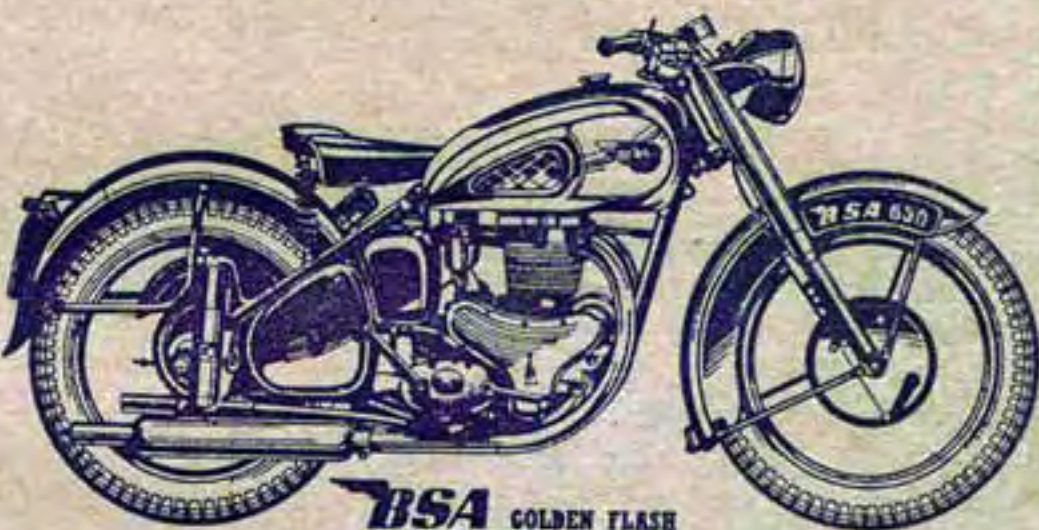
Bougies - Carburateur - 4 combinaisons de rapports de BV (5 sur B. 34-GS) - Magdyno ou magnéto spéciale "course" - Réservoirs (forme et capacité) - Freins (diamètre des tambours) - Roues et Pneus (dimensions et caractéristiques).

AU CHOIX :
suivant compétition
projetée :

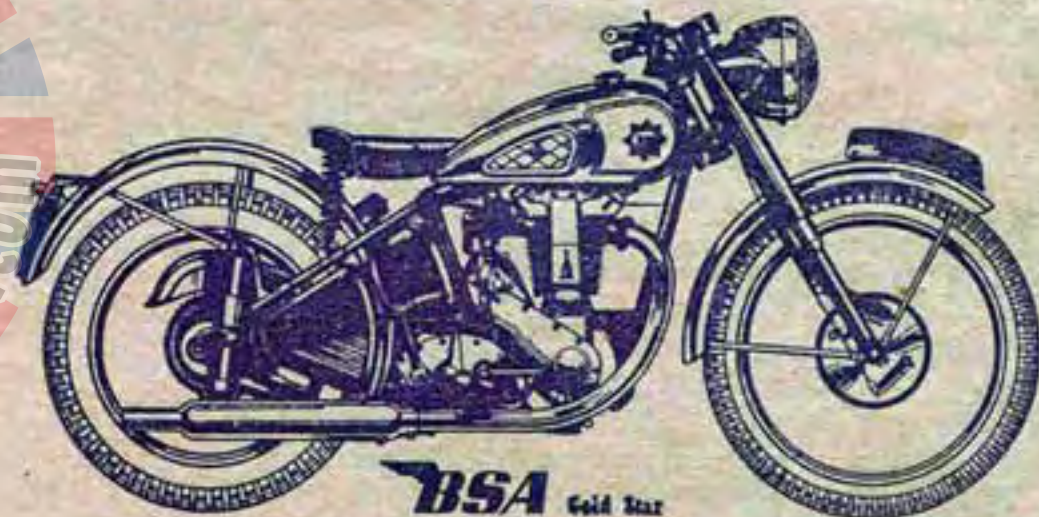
Sport
Trials
Cross
Course sur route
Course sur piste

B. 32-GS Poids : 148 kgs - Vitesse (suivant démultipl.) : 90 à 155 KmH. - Noir et argent **310.000 Frs**

B. 34-GS Poids : 152 kgs - Vitesse (suivant démultipl.) : 90 à 165 KmH. - Noir et argent **325.000 »**



BSA GOLDEN FLASH
650 O.H.V. TWIN. Model A10



BSA Gold Star

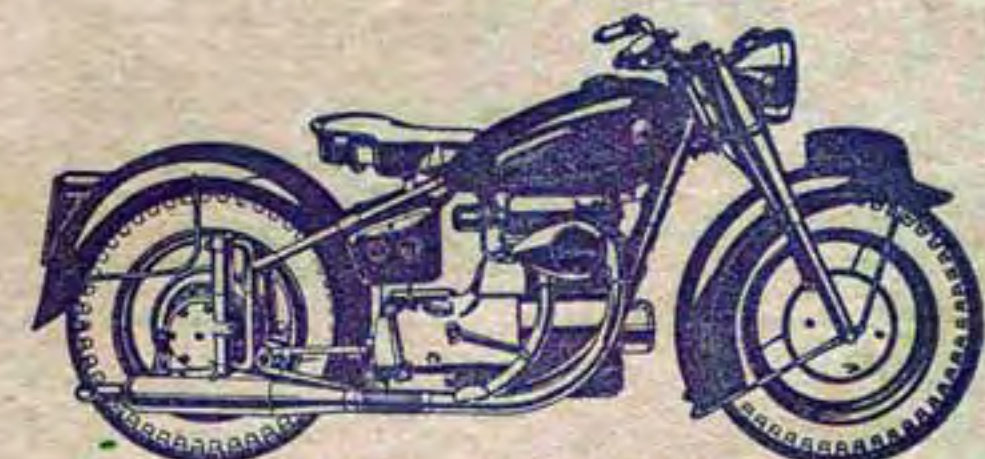


487 cm³ - 2 cylindres en ligne, Moteur alliage aluminium 70x63,5 Arbre à came en tête. Puissance fiscale 5 CV. - Allumage par distributeur et bobine - Eclairage par

dynamo et batterie - Boîte à 4 vitesses formant bloc avec le moteur - Sélecteur au pied - Embrayage à disque, transmission par cardans - Fourche télescopique, Suspension AR.

S. 7 - LUXE Pneus : AV 4,50x16 - AR 4,75x16 - Poids : 197 kgs - Vitesse : 130 KmH. - Vert ou noir **365.000 Frs**

S. 8 - SPORT Pneus : AV 3,25x19 - AR 4,00x18 - Poids : 181 kgs - Vitesse : 140 KmH. - Noir ou gris métallisé **335.000 »**



SUNBEAM 500 c.c. O.H.C. Twin, Model 57

Suppléments spécialement adaptés à nos machines

B.S.A. (sauf D. 1) : Porte Bagages **3.000 Frs**

Repose-pieds AR **1.400 »**

Béquille latérale **1.750 »**

SUNBEAM : Repose-pieds AR **1.800 »**

Tous les prix du présent tarif sont établis Droits de Douane et Taxes perçues (sauf locale).

MOVÉA - IMPORTATEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE
BUREAUX & MAGASINS : 79, Avenue de la Grande-Armée, PARIS-16*

Télégr. MOVÉA-PARIS

Tél. COP. 27-23 - 40-65

R. C. Seine 316.114 B

N° d'Entreprise : 743.75.116-0145

VOIR AU VERSO CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ur, Phare agréé, Catadioptré et Rétroviseur.

ions du présent. — Le prix appliqué sera celui en vigueur le jour de la livraison.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. — ACCEPTATION ET EXÉCUTION DES COMMANDES

1° - Les commandes ne sont acceptées et ne prennent date pour livraison qu'après paiement de l'acompte prévu et émission d'un accusé de réception détaillé; toutes conditions mentionnées à la commande et non spécifiées sur l'accusé de réception sont réputées non acceptées.

2° - Nos Concessionnaires ou Agents sont seuls responsables des engagements pris par eux. Nous nous réservons le droit d'apporter à nos modèles toutes modifications que nous jugeons utiles sans obligation d'apporter ces modifications aux véhicules précédemment livrés ou en commande.

3° - La date de commande est celle de l'émission de notre accusé de réception.

II. — PRIX

4° - Les prix portés sur les tarifs, circulaires, catalogues ou autres documents : bons de commande, accusés de réception, etc., ne sont donnés qu'à titre indicatif; ils peuvent varier suivant leurs éléments constitutifs : Prix des Constructeurs, Cours des Changes, Taux de Transport ou d'Assurance, Droits de Douane, Taxes et Impôts divers, salaires, marges, etc.

5° - Le prix appliqué sera celui en vigueur le jour de la livraison; en cas de baisse, l'acheteur en bénéficie, en cas de hausse, il la subit. Toutefois dans le cas où la hausse dépasserait 30 %, l'acheteur aura la faculté de résilier sa commande, cette résiliation n'entraînant que la seule restitution des sommes versées à l'exclusion de tout intérêt ou indemnité.

6° - Tous nos prix s'entendent pour marchandises prises en nos magasins du département de la Seine, tel que spécifié au Chapitre " LIVRAISON ". Tous droits de douane et taxes compris, sauf locale.

III. — ACOMPTES

7° - Aucune commande ne pourra être acceptée, enregistrée et prendre date pour livraison si elle n'est accompagnée d'un versement de :

— 50 % de son montant pour les livraisons dont le délai est inférieur à un mois de la date de la commande.

— 25 % de son montant pour les livraisons dont le délai est de plus d'un mois de la date de la commande.

8° - Dans ce dernier cas, l'acheteur s'engage à effectuer, sur simple demande de notre part, un versement complémentaire de 25 % un mois avant la date de livraison prévue.

Au cas où ce versement complémentaire ne nous serait pas parvenu dans les huit jours d'une mise en demeure par lettre recommandée, la commande serait considérée comme annulée et le ou les acomptes versés resteraient notre propriété à titre d'indemnité forfaitaire, de même en cas d'annulation de commande ou de défaut de paiement du solde, dans les dix jours de l'avis de disposition.

IV. — PAIEMENTS

9° - Tous les paiements doivent être effectués en nos bureaux de Paris.

10° - En cas de paiement par chèque, virement, mandats postaux ou bancaires, la date du paiement est celle où les fonds sont effectivement mis à notre disposition par les Organismes d'encaissement : Banques, Chèques Postaux, etc.

11° - Le paiement du solde restant dû sur une commande doit avoir lieu dans les dix jours de la date d'envoi de l'avis de disposition des marchandises. En cas de défaut de paiement du solde dans le délai de huit jours d'une mise en demeure par lettre recommandée, la commande sera considérée comme annulée, tel que prévu au Chapitre " ACOMPTES ".

12° - Les paiements par traites ou chèques n'apportent pas de dérogation à la clause attributive de juridiction.

V. — DÉLAIS DE LIVRAISON

13° - La date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif; nous nous réservons au delà une marge de trois mois, étant bien entendu, que si ce dernier délai n'était pas respecté, la résiliation de cette commande n'entraînerait que la seule restitution des sommes versées, à l'exclusion de tout intérêt ou indemnité.

14° - De convention expresse, l'arrêt de la production de nos constructeurs, les restrictions apportées à l'Importation, les cas imprévus ou de force majeure tels que mobilisation, guerre, épidémies, grèves, incendies, cataclysmes, etc., entraînent de plein droit, à notre bénéfice, dérogation à la clause ci-dessus.

15° - Par ailleurs, si après une dernière mise en demeure par lettre recommandée, d'enlever les marchandises, l'acheteur n'en prend pas livraison dans les quinze jours, nous nous réservons, à notre choix, soit de reporter la livraison à une date ultérieure qui ne pourra excéder six mois, soit de facturer le magasinage au tarif journalier de garage en vigueur.

VI. — LIVRAISON

16° - Toutes les commandes acceptées s'entendent pour livraison en nos magasins du département de la Seine.

17° - L'acheteur pouvant procéder en nos magasins, soit par lui-même, soit par mandataire dûment constitué à la vérification et à la réception de nos marchandises, celles-ci sont réputées avoir quittées nos magasins complètes et en bon état, en conséquence, aucune réclamation ne pourra être acceptée pour manquants ou détérioration. L'ordre de l'acheteur de remettre à un tiers : S.N.C.F., Transporteur ou Mandataire quelconques, nous dégage de toutes responsabilités.

18° - Nos machines sont livrées sous emballage carton, fibre et papier; réservoirs et carter vides, accessoires non montés, batterie sèche non chargée. Sur demande formelle elles peuvent être livrées soit sous harasse bois facturée, soit en ordre de route, le temps et les fournitures nécessaires également facturés.

VII. — EXPÉDITIONS

19° - " Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. "

Nous cessons d'être responsables de nos marchandises dès leur sortie de nos magasins; le fait de transporter à titre gratuit dans nos propres véhicules pour remise en gare, chez les transporteurs ou en tout autre lieu, sur instructions de l'acheteur, ne saurait engager notre responsabilité en cas d'accidents, manquants ou d'avaries survenus au cours de ces transports.

20° - Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les retards pouvant survenir dans les expéditions.

VIII. — GARANTIE

21° - Conformément aux conditions de la B. S. A. Cycles Ltd de la SUNBEAM Cycles Ltd et de la NEW HUDSON Ltd, le Bénéfice de la garantie ne s'applique qu'au premier acheteur de nos marchandises et pour une durée de six mois et à condition que les marchandises aient été vendues par notre Agent officiel dont dépend le domicile de l'acheteur.

22° - La garantie se limite au remplacement pur et simple en nos magasins du département de la Seine de toutes pièces reconnues défectueuses par les Services Techniques de nos usines et qui nous auront été adressées franco. Les frais de démontage et de remontage, de transports, les frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule demeurent à la charge de l'acheteur.

23° - Toutes modifications, suppression ou altération des marques et numéros, surcharges même passagères, défaut d'entretien, location, participation à des courses, compétitions ou épreuves sportives, sans notre accord écrit, démontages ou réglages effectués de façon contraire à nos instructions ou à l'aide d'outils ou de moyens inappropriés, entraînent automatiquement la déchéance de la garantie.

24° - Les performances indiquées dans nos catalogues, prospectus, tarifs, publicité, correspondances, etc., ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité.

25° - Aucune réclamation au titre de la garantie ne pourra être examinée si elle n'est accompagnée des renseignements suivants, lisiblement écrits :

- 1 — Nom et adresse complète de l'acheteur.
- 2 — — — — — du vendeur.
- 3 — Date de première mise en service.
- 4 — Kilométrage effectué.
- 5 — Modèle : Année :
- 6 — Numéro du cadre (complet).
- 7 — Numéro du moteur (complet).
- 8 — Circonstances et nature de la détérioration.

26° - La garantie ne s'étend pas aux organes, pièces ou accessoires qui ne sont pas fabriqués par la B. S. A. Cycles Ltd, la SUNBEAM Cycles Ltd ou la NEW-HUDSON Ltd.

IX. — RESPONSABILITÉ

27° - Notre responsabilité est expressément limitée à la garantie ci-dessus définie; elle ne pourra en aucun cas être engagée en raison d'accidents causés aux personnes et aux choses, même par suite d'un défaut ou d'un vice du véhicule vendu.

X. — JURIDICTION

28° - De convention expresse, les Tribunaux de la Seine sont seuls compétents pour toute contestation où nous serions mis en cause, qu'il s'agisse d'une demande principale d'appel en garantie ou en intervention forcée, d'assignation en référé à fin de mesures urgentes et même en cas de pluralité des défendeurs et ce, au besoin, par dérogation aux dispositions des articles 59 et 181 du Code de Procédure Civile.

29° - Nos dispositions, acceptation de règlement ou expédition contre remboursement, n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.